

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTERE DE L'ENERGIE ET RESSOURCES HYDRAULIQUES**  
**UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS DU MINISTERE**  
**(UCM)**



**PROJET D'ACCES ET D'AMELIORATION DES SERVICES ELECTRIQUES**  
**« PAASE » en sigle français ou « EASE » en sigle anglais**

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET**

- Numéro** : **010/EASE/UCM/2018/CS**
- Services de consultant** : Mise en œuvre des plans d'actions de réinstallation (PAR) des travaux de :
- (i) électrification des poches noires, d'assainissement, de réhabilitation et mise en conformité des réseaux SNEL à Kinshasa Ouest et Centre,
  - (ii) réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Mobayi-Mbongo, de la ligne de transport HT Mobayi-Gbadolite et des réseaux de distribution de Gbadolite et
  - (iii) extension du réseau 20/0,4 kv de Kimbanseke
- N° de Don** : Don IDA D1770-ZR du 13 juin 2017, ID : P156208
- N° de référence** : ZR-UCM-42604-CS-CQS

La République Démocratique du Congo a reçu un financement de l'Association internationale de développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « Services de Consultant (Cabinet) » chargé de la mise en œuvre des plans d'actions de réinstallation (PAR) des travaux de : (i) électrification des poches noires, d'assainissement, de réhabilitation et mise en conformité des réseaux SNEL à Kinshasa Ouest et Centre, (ii) réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Mobayi-Mbongo, de la ligne de transport HT Mobayi-Gbadolite et des réseaux de distribution de Gbadolite et (iii) extension du réseau 20/0,4 kv de Kimbanseke

Les services de consultant (« Services ») comprennent :

- (a) L'élaboration d'un modèle de contrat ou protocole d'accord d'indemnisation/compensation à signer avec les différents propriétaires éligibles à la compensation.

- (b) La vérification physique des actifs affectés avant le paiement des indemnités aux personnes affectées par le projet (PAP)
- (c) Le paiement des indemnités et/ou compensations aux différentes personnes affectées par le Projet
- (d) L'enregistrement, le traitement et le règlement des réclamations (litiges) éventuelles pendant la durée de sa mission et préconisation des dispositions à prendre.
- (e) Tenue d'une base des données des bénéficiaires à l'indemnisation / compensation comprenant la situation détaillée de chaque PAP
- (f) L'organisation de deux (2) ateliers de restitution à Kinshasa et à Gbadolite (province du Nord-Ubangi) à la fin de la mission

La durée des prestations est de 60 jours pour les prestations à Kinshasa Ouest et Centre, 45 jours pour les prestations à Gbadolite et Mobayi-Mbongo et 15 jours pour les prestations dans la Commune de Kimbanseke.

UCM invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- L'expérience pertinente dans la conduite des projets sociaux
- L'expérience similaire dans l'exécution des missions comparables (c-a-d mise en œuvre des PAR dans le cadre d'un Projet à financement ou non des bailleurs des fonds multilatéraux)
- La connaissance du milieu à travers l'expérience des missions diverses menées en Afrique Sub-saharienne

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » [janvier 2011, version révisée en juillet 2014 (« Directives de Consultants »)], relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de la « Sélection fondée sur les qualifications des consultants » telle que décrite dans les Directives de Consultants. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes chaque jour de 9H00 à 15H30 **Heure Locale (TU+1)**

**Unité de Coordination et de Management des Projets du Ministère de l'Energie et  
Ressources hydrauliques (UCM)  
1022, Avenue des Forces Armées (ex Haut Commandement),  
Concession Zimbali& Gombe River-2<sup>ème</sup> étage du Bâtiment à usage administratif,  
(en face de l'entrée de l'Institut français-Halle de la Gombe)  
Commune de la Gombe  
Kinshasa/République Démocratique du Congo  
E-mail: [info@ucmenergie-rdc.com](mailto:info@ucmenergie-rdc.com)  
[ingrid.devreese@ucmenergie-rdc.com](mailto:ingrid.devreese@ucmenergie-rdc.com),  
Téléphone : +243 84 78 24 066**

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessus en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 14 septembre 2018.

Les termes de référence de la mission peuvent être consultés sur le site d'UCM ci-après:  
[www.ucmenergie-rdc.com](http://www.ucmenergie-rdc.com)